

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-1 21SGADL0116

SEANCE DU
20 MAI 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 66
<u>Date de convocation :</u> 12 mai 2021
<u>Date d'affichage :</u> 21 mai 2021

<u>OBJET :</u> Déplacements Urbains - Avenant n°10 au contrat de délégation de Service public Transport
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris</u> <u>part au vote : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>pour : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>contre : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant</u> <u>abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 5 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelynne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. JAUNET (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 21 avril 2021,

Vu les articles L.3135-1, L.3135-2, R.3135-1 et R.3135-7 du Code de la commande publique relatifs aux modalités de modifications des contrats de concession,

Le rapporteur expose :

« Par Convention de Délégation de Service Public en date du 16 octobre 2015 la CUCM a confié la gestion et l'exploitation des transports urbains à la société Transdev Urbain, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Les différents ajustements du réseau induit ont fait l'objet de 9 avenants.

L'avenant 10 qui vous est proposé permet principalement de mettre en œuvre une restructuration majeure de la ligne TGV et de détailler les mesures prises afin de répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire.

Modifications de l'offre de transport

L'élaboration du réseau actuel a été dicté par le souci de répondre aux besoins d'un public cible. Il a donc été organisé dans ce sens et répond aujourd'hui parfaitement aux objectifs que nous avons fixés. Or, les attentes et les besoins de mobilité entre Montceau et le Creusot mais également la nécessité de garantir la desserte de la gare TGV nous conduisent à une restructuration de la ligne urbaine TGV. Il est aujourd'hui important de mieux l'organiser afin qu'elle devienne une vitrine de l'attractivité de notre territoire.

Le circuit de la ligne TGV couvre une population importante ce qui permet, avec les évolutions envisagées, d'avoir un potentiel commercial suffisant pour qu'elle ait un volume de fréquentation intéressant. L'offre proposée permettra d'offrir un service complet :

- Une connexion avec tous les TGV avec des correspondances optimisées ;
- Une fréquence de 14 allers et 14 retours (ainsi que 4 A/R par le service de transport à la demande) au lieu de 7 ;
- Un itinéraire uniforme et simplifié ;
- Aucune rupture de charge entre Le Creusot et Montceau, ce qui permet de proposer une ligne Intercités complémentaire et, de fait, des temps de parcours améliorés.

En complément, la restructuration de l'offre de la ligne TGV a conduit à des adaptations qui permettent également d'améliorer sensiblement le service offert aux usagers.

D'une part, la commune de Montchanin disposera d'une desserte plus importante avec Le Creusot. En effet 14 services réguliers seront mis en œuvres (contre 9 actuellement par la ligne C1). D'autre part, les transports à la demande de la ligne C1 sont remplacés par des services réguliers. Cela permet ainsi d'ajouter 2 allers-retours supplémentaires par jour. Enfin, une extension de la ligne C3 permet de desservir le quartier « Les Gautherets », ainsi, 3 allers/retours directs avec le centre de Saint-Vallier seront possibles.

L'ensemble de ces adaptations impliquent une évolution de la contribution financière forfaitaire (CFF) de la Convention de Délégation de Service Public. Le souci constant de maîtrise de l'équilibre financier nous impose cependant de la limiter à un niveau acceptable. Cela va nous conduire à adapter, à la marge, l'offre kilométrique sans que cela n'implique une dégradation de la qualité du service public pour l'utilisateur. Le travail de négociation avec le délégataire a permis d'établir, pour l'année 2021, une évolution de la CFF de 78 514,74 € HT (val juil. 2015).

Modification des conditions d'exécution du contrat afin de tenir compte des conséquences de l'état d'urgence sanitaire

Depuis le début de l'année 2020, la France, comme d'autres pays en Europe et dans le monde, ont dû faire face, à une crise sanitaire sans précédent, liée à la pandémie COVID 19.

Ainsi, des mesures exceptionnelles de confinements de la population ont été prises par les autorités publiques, à compter du 16 mars 2020. En outre, l'état d'urgence sanitaire mis en place sur le territoire national a conduit la CUCM à demander à son opérateur d'adapter l'offre de transport mais également à mettre en œuvre des mesures de distanciation physique et de protection pour les clients et personnels d'exploitation du réseau urbain monRéZO. Eu égard à ces circonstances exceptionnelles, l'avenant 10 permet de formaliser les conditions de modification de la consistance des services et de l'exécution financière de la délégation de service public.

Au final, le dialogue permanent et objectif conduit avec le délégataire va permettre à la CUCM de bénéficier d'une réduction de la contribution financière forfaitaire à hauteur de 68 805 € HT (hors actualisation 2020).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

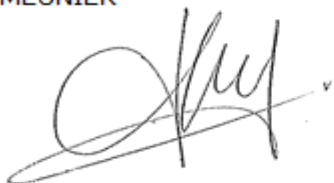
- D'approuver les termes de l'avenant n°10 au contrat de délégation du service public de Transports de voyageurs de la communauté Urbaine Creusot Montceau à intervenir avec Creusot Montceau Transports ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°10 joint en annexe.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 mai 2021
et publié, affiché ou notifié le 21 mai 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

